



Avis Public

Avis public est par le présent donné que la Corporation de la Cité de Montréal ne présentera aucun projet de loi à la Législature Provinciale, cette année, pour faire amender sa Charte et que les avis publics qu'elle a donné à ce sujet doivent être considérés comme nuls et non avenues.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 2 février 1905.



ÉGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les rôles spéciaux pour la construction d'égouts sont terminés dans les rues ci-dessous mentionnées de la Cité de Montréal, savoir:
Rue Boucher—De la ruelle Rivard à la rue Saint-Denis.
Rue Davidson—Au nord de la rue Ontario à la rue Forsythe.
Rue Nolan—De la rue Déséry à la rue Moreau.
Rue Mitcheson—De la rue Marie-Anne en allant vers le nord, 125 pieds.

Et que lesdits rôles ont été déposés en son bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les voir et les consulter jusqu'à jeudi, le 9e jour du mois de février, 1905, à midi, et qu'il sera alors prescrit pour recevoir et examiner toutes plaintes relatives auxdits rôles avant que les comptes soient placés entre les mains du trésorier de la Ville pour perception suivant la loi.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 28 janvier, 1905.



Departement de la Voierie

Soumissions pour Noms de Rues et Numéros

DES SOUMISSIONS CACHETEES, endossées, "SOUMISSIONS POUR NOMS ET NUMEROS," adressées au greffier de la Ville, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à MIDI, jeudi, le 9 février, 1905, pour la fourniture de 500 Noms de Rues et 5,000 Numéros de Maisons, plus ou moins, selon que la Commission de la Voirie pourra l'ordonner.

Les soumissionnaires devront fournir des échantillons, à défaut de quoi leurs soumissions ne seront pas acceptées.

L'adjudicataire devra déposer un montant équivalant à dix (10) pour cent de la somme de son contrat, avant la signature du dit contrat.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions seront ouvertes, par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 31 janvier, 1905.



Public Notice

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Corporation of the City of Montreal will not apply, this year, to the Provincial Legislature for any enactment amending its charter, and that the public notices given in this connection are to be considered as null and void.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, 2nd February, 1905.



SEWERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undersigned City Surveyor has completed the Special Assessment Rolls for Sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz:

Boucher street.—From Rivard lane to St. Denis street.

Davidson street.—From north of Ontario street to Forsythe street.

Nolan street.—From Desery street to Moreau street.

Mitcheson street.—From Mary Ann street northwards, 125 feet.

and that they have been deposited in his office, in the City Hall, where they may be seen and examined by all parties interested until Thursday, February 9th, 1905, at 12 o'clock noon; that he will then and there hear and examine all complaints in relation to such special rolls of assessment before the amounts are delivered to the City Treasurer, in accordance with the law.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, 28th January, 1905.



Road Department

Tenders for Street Names & House Numbers

SEALED TENDERS, endorsed "TENDERS FOR STREET NAMES AND NUMBERS," addressed to the City Clerk, and deposited in his office in the City Hall, will be received up to 12 o'clock, noon, on Thursday, the 9th day of February, 1905, for the supply of 500 Street Names and 5,000 House Numbers, more or less, as the Road Committee may order.

The tenderers must supply samples, otherwise their tenders will not be entertained.

The tenderer to whom contract is awarded will have to deposit an amount equal to ten (10) per cent of the amount of his contract, before the signing of same.

The Road Committee reserve the right to reject the lowest or any tender.

Any further information may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall.

The tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following their reception.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, January 31st, 1905.